

la lettre



TARMED stop ou encore ?

Dr Michel Matter
Président de l'AMGe



Les années passent, invariablement, et nous avons toujours le même tarif médical, le TARMED, âgé de dix-huit ans. Pourtant les médecins, via la FMH et en collaboration avec la faïtière des assureurs Curafutura, ont déposé auprès d'Alain Berset il y a déjà un temps certain, le TARDOC, nouvelle structure tarifaire.

A l'heure où les assureurs-maladie attaquent la valeur du point tarifaire sur Genève, la question de la fin définitive du TARMED se pose enfin. La nouvelle structure, si elle devait être introduite début 2023 ou 2024, signerait un véritable changement car il n'y aura aucun lien avec le passé, avec les années 2004-2022. Structure, convention, contrats d'adhésion, libellés et valeurs pour les actes effectués seront différents. Tout va changer y compris la valeur du point tarifaire. La transition devra se faire à volume de points égal, sans augmentation.

Ces dernières semaines, une nouvelle réjouissante est arrivée de Zürich avec l'augmentation de la valeur du point cantonal pour les médecins indépendants de 0.89 à 0.91 cts et ce avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. Néanmoins, cette décision peut encore être attaquée auprès du Tribunal administratif fédéral. Le gouvernement zurichois a refusé de suivre les différents modèles présentés par les assureurs. Cela est une bonne nouvelle, liée également à la décision d'une conver-

gence de la valeur du point tarifaire. Pour rappel, Genève connaît depuis la création du TARMED une valeur de point identique sur le canton pour l'ambulatorio hospitalier, en clinique privée ou en cabinet. La formation d'une communauté tarifaire genevoise était un acte visionnaire tout comme la volonté, à l'époque, du Conseil d'État d'effectuer une étude comparative pour définir au mieux la valeur du point tarifaire genevois (0.98 à l'origine).

Le TARDOC couvre l'ensemble des prestations médicales ambulatoires. Ce travail conséquent a été fait avec les sociétés de discipline, spécialité par spécialité. C'est aujourd'hui le tarif le plus complet et le plus élaboré. Reste la volonté politique affichée aux Chambres fédérales d'inclure les forfaits ambulatoires dans tout nouveau tarif. Concernant les forfaits ambulatoires, il y a encore du pain sur la planche comme de savoir quel est le concept de neutralité des coûts et son champ d'application entre les différents fournisseurs de prestations qu'ils soient en milieu hospitalier ou en ville.

Les parties à une future convention structurée doivent être soumises aux principes de liberté de contracter et d'autonomie tarifaire. C'est essentiel. Tout doit être effectué pour qu'il n'y ait pas de mainmise du Conseil fédéral sur le tarif. Il existe également des volontés d'une intervention sur le tarif

actuel, le TARMED, afin d'agir sur les futures primes d'assurance-maladie. On peut citer la baisse de tarifs pour certaines spécialités, la revalorisation du tarif selon la région de

« Genève connaît depuis la création du TARMED une valeur de point identique sur le canton pour l'ambulatorio hospitalier, en clinique privée ou en cabinet »

travail ou la diminution du remboursement des analyses de laboratoire par exemple. On le voit, les propositions pleuvent car aucune décision concrète ne tombe concernant la mise en route du TARDOC.

Une certitude réside dans le fait que les médecins devront se montrer solidaires. Difficile de prévoir qui seront ceux qui verront avec bonheur l'arrivée du nouveau tarif et ceux qui émettront de vives critiques. Le rôle des associations cantonales et des sociétés de discipline reste primordial. Il faut agir, tout le monde le reconnaît, mais pas à n'importe quel prix ni en abandonnant nos valeurs de base. Espérons que nous ne sommes pas face à une arlésienne. ●

Dossiers stratégiques

Régulation du nombre de médecins - RCC des médecins en ville

L'AMGe a écrit à la DGS afin qu'elle inter-
viene à l'encontre des médecins étrangers

**La rubrique « dossiers stratégiques » est réservée
aux membres de l'AMGe, [connectez-vous](#)**

Extrait du Bulletin des Médecins suisses

Extrait de Plein Centre

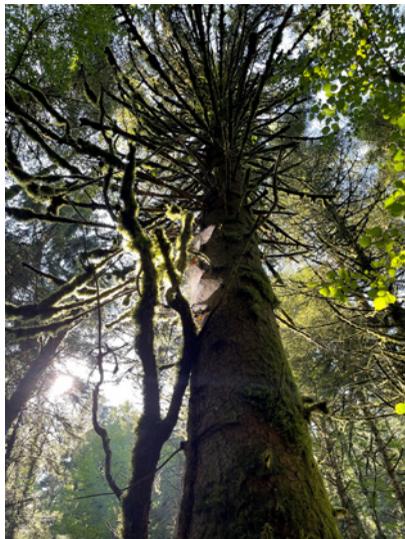
Extrait de la Revue Médicale Suisse

Formation 2022

Formation en soins palliatifs

DESTINÉE AUX MÉDECINS DU CANTON DE GENÈVE

photo © Patrick Bellemo



La formation vise tous les médecins du canton de Genève (médecins de famille, médecins répondants d'EMS, gériatres, oncologues, cardiologues, pneumologues, neurologues, néphrologues, autres spécialistes) ainsi que pharmaciens souhaitant développer des compétences en soins palliatifs et les intégrer dans son approche professionnelle.

Les soins palliatifs représentent un thème de santé publique complexe et de grande importance. Devant l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques évolutives, et la souffrance globale des patients et de leur famille, nous estimons nécessaire de sensibiliser les professionnels de santé et de les aider à relever le défi dans la prise en charge de ces patients.

Pour répondre à cette demande et dans le cadre du programme cantonal genevois de développement des soins palliatifs 2020-2023, la formation en soins palliatifs est proposée aux médecins de famille, aux spécialistes et aux pharmaciens actifs dans la prise en soins de patients atteints de pathologies chroniques évolutives.

La formation a ainsi pour but de permettre aux participants d'être plus à l'aise dans l'identification et la prise en charge des patients nécessitant des soins palliatifs.

La formation proposée est axée sur la pratique quotidienne autour de situations cliniques partagées. Le nombre de participants est limité pour privilégier l'interactivité.

Le Groupement Genevois des médecins Praticquant les Soins Palliatifs (GGPSP), l'Institut universitaire de médecine de famille et de l'enfance (IuMFE) et le Service de médecine palliative, HUG-Unige ont élaboré un programme de formation qui bénéficie d'un large soutien de la Direction Générale de la Santé (DGS). Le comité scientifique s'est largement inspiré de la formation donnée avec succès au Tessin depuis plusieurs années et remercie donc particulièrement la Dr Claudia Gamondi, Primario Clinica di Cure Palliative e Supporto IOSI-EOC de sa collaboration.

La formation se déroulera sur 5 jours en 2022

**DE 8H30 À 12H30 ET DE 13H30 À 17H30
au Centre Médical
Universitaire**

DATES DE FORMATION:

mercredi 28 septembre, jeudi 29
septembre, mercredi 19 octobre,
mercredi 16 novembre
et jeudi 17 novembre

DÉLAI D'INSCRIPTION: 29 juillet 2022

INSCRIPTION: <https://www.hug.ch/soins-palliatifs-pour-professionnels/formation-pour-medecins>



Membres

Candidatures à la qualité de membre actif

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMGe*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMGe, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote de l'Assemblée générale, art. 5, al. 1 à 5).

Dre Danièle ALLALI

HUG – service d'immunologie clinique et allergologie, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève

Née en 1983, nationalité suisse.

Diplôme de médecin en 2007 en Suisse.

Titre postgrade de spécialiste en Médecine interne générale en 2014 en Suisse.

Titre postgrade de spécialiste en Allergologie et immunologie clinique en 2016 en Suisse.

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme fédéral de médecin en 2007, elle a débuté sa formation aux HUG avant de partir un an en médecine interne générale à l'Hôpital Européen Georges Pompidou à Paris. Elle a eu la chance de finir sa spécialisation en médecine interne générale aux

HUG puis a débuté une nouvelle formation en Immunologie et Allergologie en 2013. Durant cette spécialisation, elle a profité de l'occasion qui lui a été donnée, pour partir à nouveau une année et demie en Australie au Royal Melbourne Hospital. Actuellement et depuis son retour d'Australie en 2016, elle est cheffe de clinique en allergologie et immunologie aux HUG dans le service d'Immunologie et Allergologie.

Dre Pranvera FEKA-HOMSY

HUG, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève.

Née en 1987, nationalité suisse.

Diplôme de médecin en 2013 en Suisse.

Titre postgrade de spécialiste en Oto-rhino-laryngologie en 2021 en Suisse.

Après avoir suivi ses études et obtenu son diplôme de médecin à Genève en 2013, elle débute son internat par une année de pédiatrie générale suivi d'une année de chirurgie pédiatrique à l'Hôpital des Enfants à Genève. Elle entame ensuite sa formation d'ORL et chirurgie cervico-faciale à Genève en 2015. En 2018, elle part se former en ORL pédiatrique durant un an à Marseille (Hôpital de la Timone, Service du Professeur Triglia). De retour à Genève, elle obtient son titre FMH en 2021. Actuellement, elle exerce en tant que Cheffe de Clinique en ORL pédiatrique aux HUG.

Dre Beatrice RAVIZZA

HUG, consultation psychothérapeutique pour familles et couples, chemin du Petit-Bel-Air 2, 1226 Thônex.

Née en 1988, nationalité italienne.

Diplôme de médecin en 2013 en Italie, reconnaissance en 2014.

Titre postgrade de spécialiste en Psychiatrie et psychothérapie en 2021 en Suisse.

Après avoir obtenu son diplôme de médecin en 2013 à l'université de Gênes en Italie, elle a effectué sa formation de psychiatre et psychothérapeute au sein des HUG et de l'Hôpital Cantonal de Fribourg. Elle a ainsi obtenu son titre de spécialiste FMH en 2021, ainsi que le diplôme en Psychothérapie systémique en 2022. Elle exerce en tant que cheffe de clinique aux HUG depuis plusieurs années et projette de s'installer en pratique privée en novembre 2022.

Dr Heimo STEFFEN

HUG – service d'ophtalmologie, département des neurosciences cliniques, rue Alcide-Jentzer 22, 1205 Genève.

Né en 1960, nationalité allemande.

Diplôme de médecin en 1986 en Allemagne, reconnaissance en 2015.

Titre postgrade de spécialiste en Ophtalmologie en 1992 en Allemagne, reconnaissance en 2015.

Après des études de médecine à Giessen et à Paris, obtention du diplôme de médecine en 1986, spécialisation en ophtalmologie à Heidelberg (1992). Research-Fellow au Johns-Hopkins Hospital, Baltimore, USA (1997-1998) chez David S. Zee, retour à Heidelberg pour habilitation (2002). Nomination comme Professeur d'ophtalmologie à Würzburg, en 2003. Depuis 2015,

Membres

responsable de l'unité d'Ophtalmo-pédiatrie, Strabologie et Neuro-ophtalmologie dans le service d'ophtalmologie du département Neurosciences Cliniques aux HUG.

Nouveaux membres actifs à titre associé

Dr Konstantinos ALIFERIS

Vision Rive Droite, rue Sonnex 19,
1218 Le Grand-Saconnex.

Né en 1977, nationalité suisse.

Diplôme de médecin en 2003 en Grèce, reconnaissance en 2005.

Titre postgrade de spécialiste en Ophtalmologie en 2010 en Suisse.

Le Dr Konstantinos ALIFERIS est spécialiste FMH en Ophtalmologie et Ophtalmo-chirurgie. Il a suivi sa formation en Ophtalmologie et en Génétique médicale aux HUG et a obtenu le titre FMH en Ophtalmologie en 2010. Il s'est ensuite spécialisé en Ophtalmologie génétique, en Ophtalmo-pédiatrie et en Rétine médicale aux Hôpitaux

Universitaires de Strasbourg et au Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts à Paris. De retour en Suisse en 2014, il a été nommé chef de clinique à l'Hôpital ophtalmique Jules-Gonin à Lausanne (service universitaire d'Ophtalmologie du CHUV) et a obtenu le titre FMH de formation approfondie en Ophtalmo-chirurgie en 2017. Depuis 2018, il est médecin praticien hospitalier consultant à l'Hôpital ophtalmique Jules-Gonin à Lausanne et exerce à Vision Rive Droite. En parallèle, il s'est établi en pratique privée à Morges en 2019.

Membres probatoires

(nouveaux membres admis, dont l'admission doit être confirmée après 2 années probatoires, art. 5, al. 7):

Dr Dominik ANDRE-LEVIGNE, Dre Cecilia DALLAN, Dre Aliénor DE TONNAC DE VILLENEUVE, Dre Flavie FURRER, Dre Getsy HAROUTUNIAN, Dre Flora KOEGLER, Dr Hai-Duong MARANGONE, Dr Lorenzo ORCI, Dr Julien RENARD, Dre Sarah RICHTERING et Dr Aurélien ROUMY-KHENTIT depuis le 9 mai 2022.

MUTATIONS

Membres actifs à titre associé

Dre Daniel HUBER et Dr Athanasios Papanastasiou au 1^{er} janvier 2022.

Membres

Réadmissions et mutations internes

Dr Nicola GERVASONI devient membre ordinaire de l'AMGe dès le 1^{er} juillet 2022.

Membres actifs à titre honoraire

(membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMGe; mêmes droits que les membres actifs; le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, art. 6).

Dr Antonin MASEK au 1^{er} janvier 2022.
Dr André MELIS dès le 1^{er} juillet 2022.

Membres en congé

(demande écrite au Conseil de tout membre renonçant à pratiquer à Genève pour une durée minimale d'un an et maximale de deux ans; le congé part du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet suivant la demande; libération de cotisation pendant la durée du congé; demande de prolongation possible, art. 9).

Dr Alain NAÏMI au 1^{er} janvier 2022.

Membres passifs

(membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8)

Dr Philippe EXTERNMANN, Dr Per Bo MAHLER et Dre Catherine RENOLD-MOYNIER au 1^{er} janvier 2022.

Dre Joëlle WINTSCH et Dr Bertrand AUVERGNE dès le 1^{er} juillet 2022.

Dr Philippe HUBER
dès le 1^{er} janvier 2023.

Démissions

(information par écrit au moins 3 mois avant le 30 juin ou le 31 décembre avec effet à cette date; ce faisant, quitte la FMH et la SMSR; sauf décision contraire du Conseil, la démission n'est acceptée que si les cotisations sont à jour et s'il n'y a pas de procédure ouverte auprès de la CDC, art. 10).

Dr Jann LÜBBE, Dre Danielle MARIE-ANNE et Dr Nicolas MARTIN-BRACCIANI au 31 décembre 2021.

Dre Francesca ASSANDRI
au 30 juin 2022.

Contrats de médecin-conseil et de médecin du travail (le Conseil approuve les contrats de médecin-conseil et de médecin du travail – ou d'entreprise – conclus par les membres de l'AMGe, art. 18, al. 11) :

Dr Maciej LAZARCZYK: médecin-conseil pour la Ville de Lancy.

Décès

Nous avons le profond regret d'annoncer le décès du **Dr Jean-Pierre REY**, survenu le 14 mai 2022.

Impressum

La Lettre – Journal d'information de l'Association des Médecins du canton de Genève ISSN 1022-8039

PARUTIONS

format imprimé : 4 fois par an ;
format digital : 6 fois par an

RESPONSABLE DE PUBLICATION
Antonio Pizzoferrato

CONTACT POUR PUBLICATION
Secrétariat AMGe
info@amge.ch

PUBLICITÉ

Médecine & Hygiène
022 702 93 41, pub@medhyg.ch

CONCEPTION & RÉALISATION
Bontron&Co
Loredana Serra &
Marie-Claude Hefti